



Parc Avenue

Plan préliminaire à la réservation

Modifications :

A - Séjour : Déplacement bloc prises TV

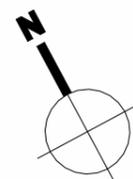
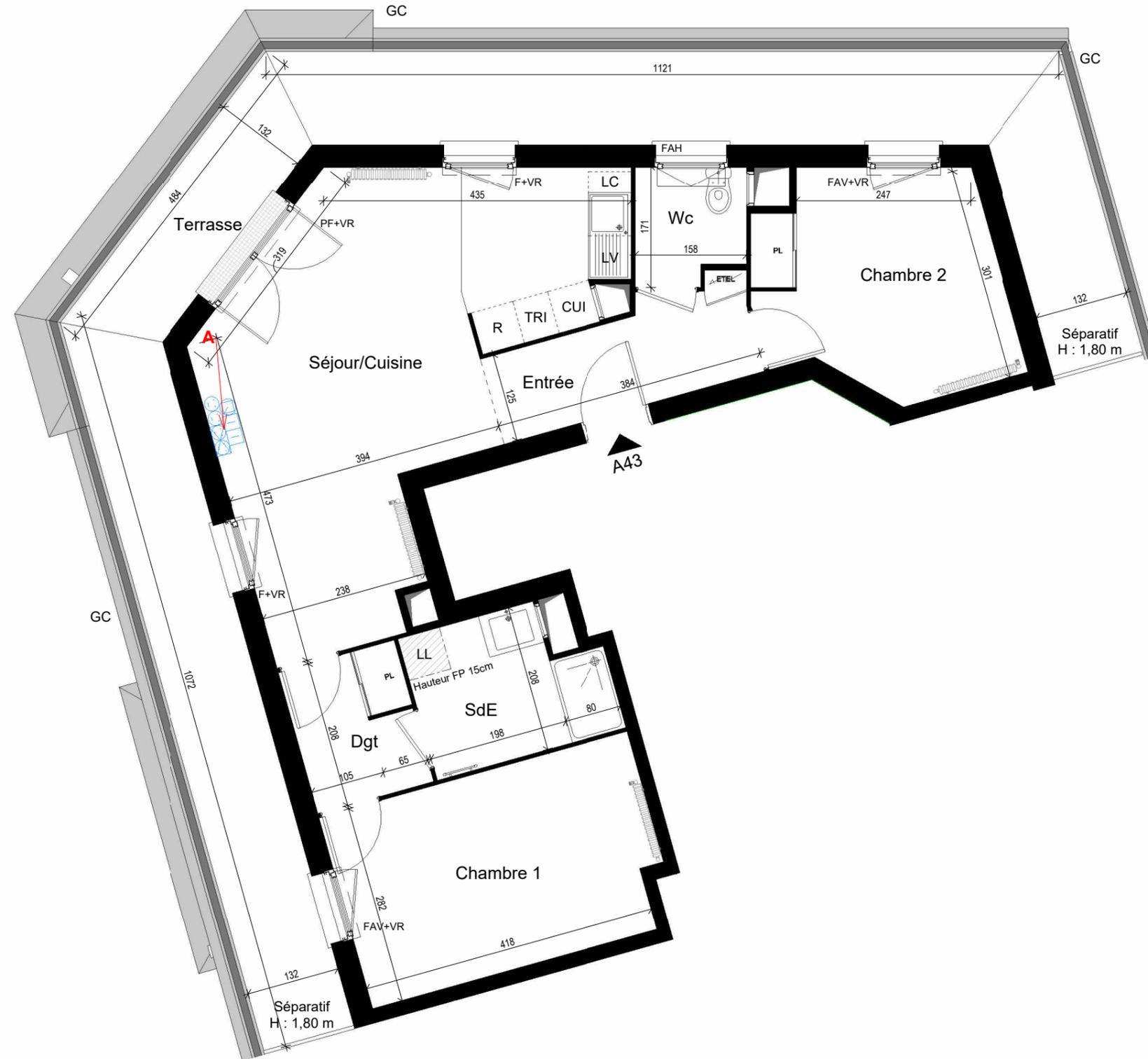
Appartement A43 3 pièces - 4ème Etage

	Surface
Entrée	5.00 m ²
Séjour/Cuisine	25.57 m ²
Chambre 1	12.46 m ²
Chambre 2	10.20 m ²
SdE	5.07 m ²
Wc	2.49 m ²
Dgt	3.50 m ²
TOTAL SURFACE HABITABLE :	64.29 m²

Terrasse	38.05 m ²
TOTAL SURFACE ANNEXE :	38.05 m²



Indice : 020-223



Légende :

R	Réfrigérateur	PF	Porte-Fenêtre		Radiateur
LL	Lave-Linge	F	Fenêtre		Sèche serviette
LV	Lave-Vaisselle	FAV	Fenêtre Allège Vitrée		Robinet de usage
CU	Cuisinière	FAH	Fenêtre Allège Haute		Bloc prises TV
LC	Linéaire complémentaire	VR	Volet Roulant		ETEL
TRI	Espace tri	VC	Volet Coulissant		Faux Plafond / Soffite
PL	Placard coulissant	GC	Garde-Corps		
		EP	Descente Eau Pluviale		

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les dimensions et les surfaces peuvent varier en fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, allèges, faux plafonds). Les cotes indiquées sont approximatifs, les canalisations ne sont pas représentées. Les équipements de la cuisine ne sont pas fournis et les dressings sont des espaces non aménagés. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les gabarits des pièces répondent aux dispositions réglementaires. L'emplacement et la dimension des radiateurs sont donnés à titre indicatif. La surface des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

NOTA 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société et du bureau de contrôle. Aucune modification affectant l'installation électrique, la plomberie ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux.

Dans le cadre des TMA, il ne sera pas accepté de modifications sur la structure, les portes d'entrées, les gaines techniques, la position des tableaux électriques et les menuiseries extérieures.

NOTA 3 : L'embranchement maximum pourrait être de 25cm